

Bruxelles Patrimoines

40

Printemps 2026

U

Dossier

**ART DÉCO,
RÉSOLUMENT MODERNE**



153



L'hôtel communal de Forest restauré

Entre tradition et modernité

CÉCILE MAIRY

IR-ARCHITECTE, ORIGIN ARCHITECTURE & ENGINEERING

NDLR

L'hôtel communal de Forest, conçu par l'architecte Dewin, a connu une restauration et une rénovation profondes entre 2013 et 2025. Au terme de sept ans de chantier, la restauration et la rénovation des espaces intérieurs ont abouti en 2024. Dans cet article, le bureau Origin, en charge de la restauration, livre les principes de son intervention. Comme l'œuvre originelle de Dewin, ils se fondent sur les acquis du passé et sont tournés vers le futur.



Salle des Mariages, état après travaux
(picture © georgesdekinder.be).

FIG. 1

La tour de l'hôtel communal de Forest, un repère dans le paysage de la commune (A. de Ville de Goyet, 2025 © urban. brussels).



L'hôtel communal de Forest a fait l'objet d'une commande de la Commune à l'architecte Jean-Baptiste Dewin (1873-1948) vers 1925. Dans le contexte de l'entre-deux-guerres, près de dix ans seront nécessaires à la concrétisation du projet. Ce temps contribuera à sa maturité : cent ans plus tard, il apparaît dans le paysage bruxellois commun un fleuron du style Art Déco¹.

UN MANIFESTE DE MODERNITÉ DE STYLE ART DÉCO

Les maisons et autres ensembles conçus par Dewin durant la première partie de sa carrière (1898-1914) se distinguent ainsi par le déploiement d'Art Nouveau géométrique qui incarne déjà la signature de cet architecte : une modernité empreinte de respect des modèles traditionnels. Par la suite, durant la seconde partie de sa carrière (1920-1938), cette modernité sera pleinement maîtrisée dans ses bâtiments évoluant désormais dans un style Art Déco. Elle atteint son apogée avec la concrétisation du

projet de l'hôtel communal de Forest dont les études débutent en 1925 et le chantier se termine en 1938.

Cette évolution formelle s'est manifestée progressivement dans l'esthétique de ses projets à travers une attention minutieuse aux détails : vitraux décoratifs, ferronneries géométriques, polychromies contrastées et mobilier intégré. L'hôtel communal de Forest met en œuvre ces éléments caractéristiques avec un soin particulier.

L'édifice marque l'aboutissement des réflexions et des recherches de l'architecte sur différents plans, en particulier sur la fonctionnalité et le rationalisme qui doivent guider le projet architectural². Son projet d'hôtel communal est fondé sur une étude précise du programme des besoins et des usages. Sa proposition architecturale accorde une attention particulière à la modernité des installations, à l'évolutivité et à la flexibilité des espaces, qui la rendent pertinente.

1. La valeur patrimoniale de l'hôtel communal est reconnue par son classement en totalité en octobre 1992.

2. Plusieurs entreprises illustrent l'intérêt et les démarches de l'architecte dans cette quête de modernité : sa visite effectuée en 1912 au Palais Stoclet de Josef Hoffmann qui lui fera une très forte impression ; sa visite d'un ensemble de bâtiments hospitaliers aux États-Unis en 1921, afin de cerner les objectifs et les enjeux du projet d'hôpital universitaire Saint-Pierre à Bruxelles ; ainsi que les nombreuses versions d'avant-projet pour l'hôtel communal, remaniées à diverses reprises pour aboutir au résultat final.



FIG. 2
Salle des guichets après restauration (A. de Ville de Goyet, 2025 © urban.brussels).

Conformément à l'ambition de Dewin, l'hôtel communal de Forest incarne le concept d'œuvre d'art totale, à laquelle participent tous les aspects du projet, tant fonctionnel que formel, décoratif et mobilier. L'approche matérielle de l'édifice en faveur d'une architecture dépouillée, valorise les métiers d'art et complète cette recherche de beauté et d'harmonie, tant par le choix des matériaux que par leur mise en œuvre ou leur délicate polychromie.

Lors du processus de restauration de l'édifice, l'analyse et l'étude exhaustive et approfondie des documents et des pièces d'archives – cahiers des charges, journaux de travaux, photographies du chantier et de l'inauguration en juillet 1938, documents graphiques et détails d'exécution – ainsi que la confrontation avec le bâti existant, ont révélé les principes fondateurs de la vision de Dewin : fonctionnalité, matérialité, pragmatisme et modernité. Ceux-ci ont accompagné les auteurs de projet durant tout le processus menant à la concrétisation de la restauration et de la

rénovation de son œuvre la plus iconique : ils ont constitué le fil rouge des interventions. C'est cet aspect de la démarche que le présent article souhaite mettre en lumière.

UNE FONCTIONNALITÉ À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Partisan d'une approche fonctionnaliste de l'architecture, Dewin associe la beauté à la fonction, au plan et non à l'ornementation. Cette attention portée à la forme comme découlant de la fonction est omniprésente dans l'hôtel communal. Le choix d'ancrer le bâtiment dans le cœur historique de Forest est déjà un geste fort et symbolique qui s'inscrit dans ce sens. Dewin a implanté l'hôtel communal le long de la chaussée de Bruxelles en prévoyant une tour excentrée de près de 50 m de hauteur (FIG. 1).

L'organisation du plan imaginé par l'architecte se caractérise par une grande lisibilité. Depuis l'extérieur, il est marqué par le signalage des deux entrées, l'une, publique, sous la tour et l'autre rue du Curé. Toutes deux sont identifiables par la présence d'avants supportés par des piliers sculptés de bas-reliefs.

À l'intérieur, l'impressionnante salle des guichets, qui se déploie sur une double hauteur, est un lieu de convergence des parcours et est baignée de lumière. Le traitement architectural de ce volume central souligne les perspectives et permet au regard du public de s'échapper et d'embrasser la totalité du bâtiment, au-delà de l'espace qui lui est réservé (FIG. 2).

Dans le cadre du projet de restauration et de rénovation de l'hôtel communal, la commune de Forest s'est engagée dans une révision profonde du fonctionnement des services communaux, afin de répondre aux enjeux actuels d'accueil des citoyens. Concrètement, l'organisation du plan dessiné par Dewin a démontré son aptitude à satisfaire cette demande sans renoncer aux principes fondateurs de sa conception.

La salle des guichets a été conservée dans son intégralité. Elle a toutefois été ponctuellement aménagée pour garantir l'accessibilité à l'ensemble du public, y compris aux personnes à mobilité réduite. Les propositions finalement réalisées ont permis de maintenir la séquence d'entrée caractérisée par plusieurs volées de



FIG. 3
L'escalier situé à l'entrée de la rue du Curé, a été partiellement démolli puis reconstruit afin de garantir l'accessibilité à tous les publics. Son traitement respecte l'esthétique de l'ouvrage original, notamment par l'usage du granito. La partie renouvelée se distingue par de nouvelles volées balancées, accompagnées de mains-courantes adaptées qui facilitent également le parcours des personnes à mobilité réduite (picture © georgesdekinder.be).

marches et la spatialité du vestibule sur double hauteur. Les démolitions et autres interventions lourdes ont été soigneusement étudiées pour les concentrer à quelques endroits stratégiques. Le parcours des personnes à mobilité réduite (PMR) est ainsi autonome sans se distinguer complètement du cheminement réservé aux personnes valides. C'est ainsi, au droit de nœuds stratégiques (entrée rue du Curé, escalier public, ancienne baie entre le dégagement face à la salle des mariages et la salle des guichets), que des dispositifs et autres ouvrages sont construits en respectant scrupuleusement le langage et le niveau de détails de l'architecture de Dewin (FIG. 3).

Le défi à relever a nécessité une véritable méticulosité pour chaque intervention, afin de tenir

compte des impositions des normes en vigueur (RRU, Titre IV), de la configuration géométrique des espaces concernés (hauteur d'échappée, niveaux à desservir), du dimensionnement sur mesure des équipements tels que l'ascenseur ou encore de l'élévateur.

Ainsi, si l'obtention d'un permis destiné à garantir l'accessibilité des PMR a impliqué de concilier des points de vue divergents, de négocier, mais aussi de déployer ténacité, créativité et rigueur, sa concrétisation peut être considérée comme exemplaire dans son fonctionnement et son intégration.

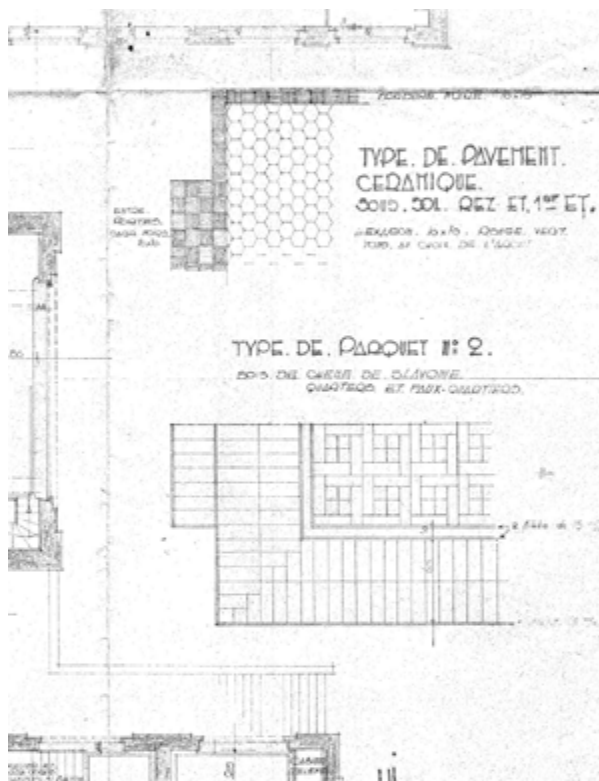
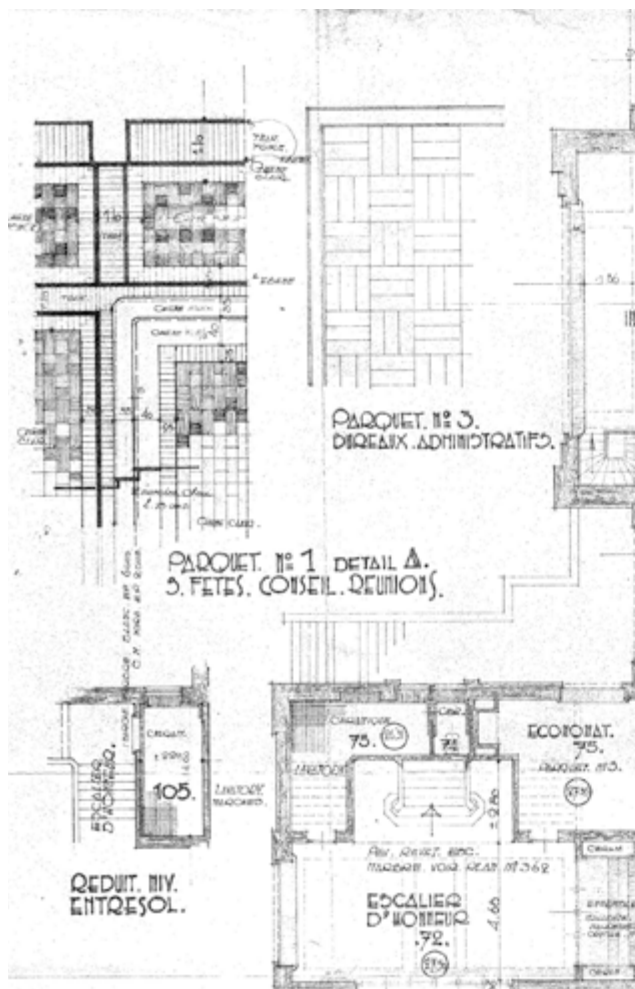


FIG. 4A ET 4B

Extraits des plans d'archives réalisés par J-B. Dewin relatifs aux revêtements de sol. Plan n°360, Commune de Forest, Nouvel Hôtel communal, Etude des pavements, parquets et marbreries, échelle 1/100, J-B. Dewin, 1936, archives de la commune de Forest.



LE RESPECT DE LA MATÉRIALITÉ

La grande variété et la richesse des matériaux employés, ainsi que l'ingéniosité des savoir-faire convoqués, participent à l'identité architecturale de l'hôtel communal de Forest. Dewin utilise avec générosité un vocabulaire de textures, de couleurs, de contrastes qui participent à l'identité de chaque lieu et à son appartenance à un ensemble en harmonie (FIG. 4A et 4B). Les lieux de prestige tels que les salles du Conseil, du Collège, des Mariages ou les bureaux des bourgmestre et échevins sont traités de manière comparable.

Les sols se composent de parquets en chêne intégrant divers motifs et dessins spécifiques en essences exotiques alors que les murs sont

revêtus de lambris en bois provenant de forêts d'Afrique. Ceux-ci diffèrent d'une salle à l'autre (Limba, Avodiré, Bubinga, Iroko), mais tous ont reçu un traitement de finition dit «grand brillant». Cette exécution avait été confiée à l'époque à la société *De Coene Frères*, également chargée de réaliser le mobilier et les luminaires dans les salles de prestige (FIG. 5). Dans les années 1980, ce traitement aurait apparemment déplu aux autorités communales, qui ont alors décidé de faire appliquer un vernis mat modifiant fortement la perception de ces salles magnifiques.

Dans le cadre du chantier de restauration et de rénovation, la philosophie d'intervention s'est dirigée vers la préservation, la conservation et la restauration des ouvrages tels que conçus



FIG. 5
Salle du Collège ; lambris muraux en chêne fumé ; parquet en chêne, acajou, ébène ; palette chromatique originelle dans les teintes vertes. Carte postale réalisée à l'occasion de l'inauguration du bâtiment le 09 juillet 1938. « Souvenir officiel de la visite des locaux ».

par Dewin. Dès lors, le traitement grand brillant des lambris des salles de prestige était évident. Pour y parvenir, les équipes d'ébénistes chargées des opérations ont fait preuve d'innovation, de technicité, de créativité mais aussi de prudence (FIG. 6A et 6B).

Les espaces réservés aux services communaux partagent avec les salles et bureaux de prestige des revêtements de sol en parquet de chêne (dalles de 30 x 30 cm) et s'en distinguent par des murs enduits peints. Dans ces espaces, les analyses stratigraphiques ont permis de repérer un traitement décoratif particulier à +/- 170 cm de hauteur : teinte ocre en partie haute, double liseré noir, teinte vert foncé sur la partie inférieure. Cette composition a été restituée dans les bureaux de la salle des guichets (FIG. 7). En revanche, en accord avec la Direction du Patrimoine culturel, elle n'a pas été reconstituée dans les autres bureaux afin de satisfaire les attentes du personnel communal souhaitant

travailler dans des lieux plus apaisés. La teinte finale s'est orientée dans un ton ocre très doux faisant partie de la gamme chromatique d'origine (FIG. 8).

À l'origine, les bureaux ont été équipés de mobilier administratif conçu par Dewin et fabriqué par l'entreprise *Thiriart & Boeyé*. L'éclairage des bureaux aurait été confié à l'entreprise *Vanderborgh Frères*, renommée à l'époque pour ses réalisations contemporaines, tout comme la société *De Coene Frères* dans les années 1930.

Les boiseries et menuiseries intérieures en bois de chêne, tels les guichets ou les portes du hall d'honneur (FIG. 9), présentaient un traitement cérusé (destiné à mettre en évidence les veines du bois en les remplissant d'une pâte blanche ou colorée appelée céruse). Les traitements d'origine ont été très altérés par le temps, par l'exposition au soleil et par les usages. Les teintes soutenues d'autrefois (noir ou brun



FIG. 6A
Salle du Conseil après restauration. Lambris en iroko ; parquet en chêne, acajou et ébène ; palette chromatique dans les teintes ocres (picture © georgesdekinder.be).



FIG. 6B
Afin de leur rendre leur brillance, une couche de vernis, dont la composition a été étudiée et testée, a été appliquée sur les fins lambris. Cette opération a été menée sans les décaper pour éviter de les endommager (picture © georgesdekinder.be).

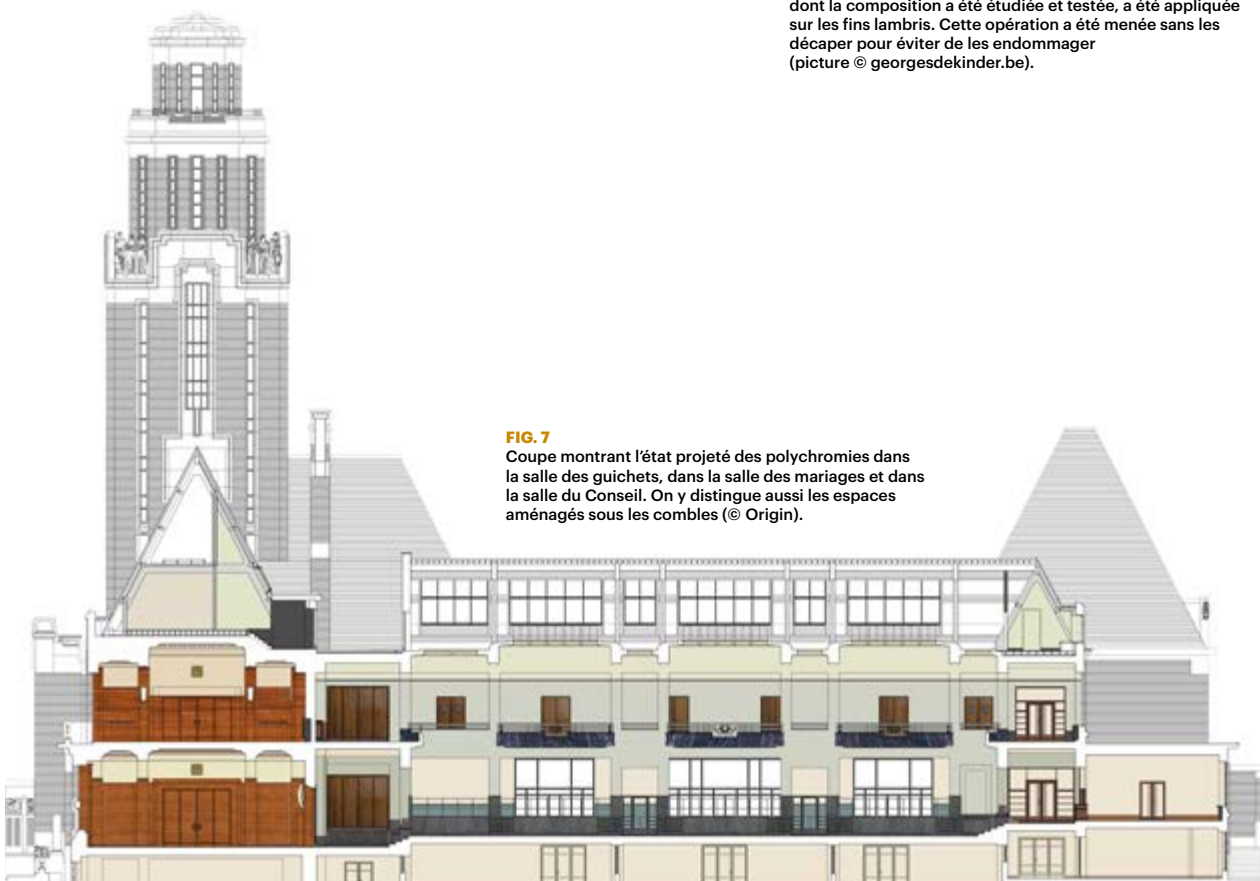


FIG. 7
Coupe montrant l'état projeté des polychromies dans la salle des guichets, dans la salle des mariages et dans la salle du Conseil. On y distingue aussi les espaces aménagés sous les combles (© Origin).



FIG. 8
 Perspective caractéristique de l'hôtel communal de Forest, dans les espaces de bureaux : le regard peut traverser le bâtiment de bout en bout. Les menuiseries intérieures et les armoires en chêne cérusé intégrées dans les espaces de bureaux ont été restaurées sur base des études préliminaires (picture © georgesdekinder.be).



FIG. 9
 Vue du mobilier d'origine intégré dans la salle des guichets. Les boiseries et menuiseries intérieures en bois de chêne présentaient un traitement cérusé, dont l'état était fort dégradé. L'aspect cérusé a été restitué (non plus au moyen de produits à base de plomb mais à base de produits acryliques) et complété par un vernis acrylique brillant en dialogue avec les revêtements en marbre noir et blanc ou gris (A. de Ville de Goyet, 2025 © urban. brussels).

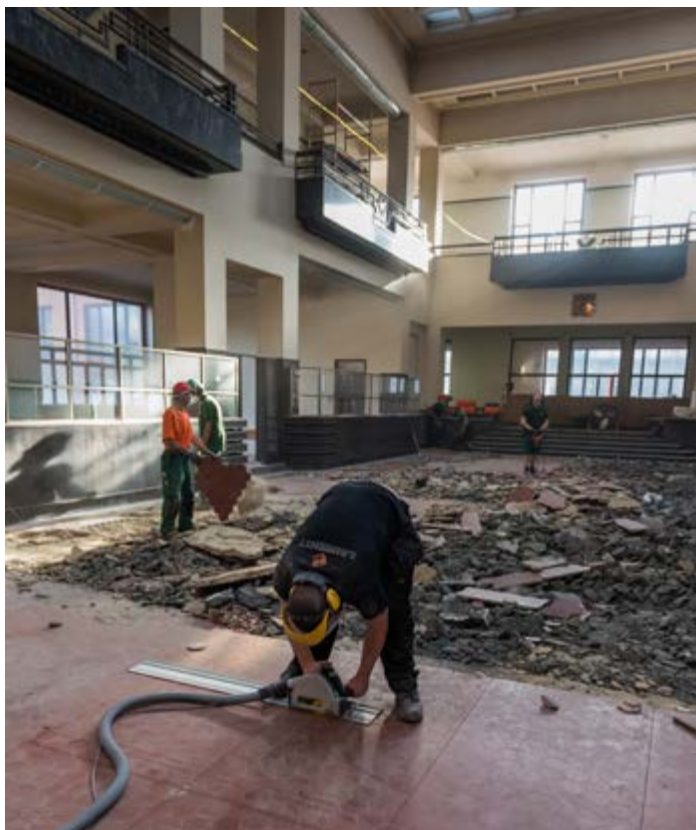


FIG. 10
Opérations de renouvellement des sols carrelés. Certains carreaux ont fait l'objet d'une dépose soignée afin de réaliser des zones-témoins, incluant la repose des éléments d'origine (picture © pixelshake.be).

pour le fond et blanc et ocre pour les veines) ont laissé place à des teintes décolorées, plus brunes. Le traitement préconisé a consisté en une restauration profonde visant à rétablir l'effet originel de la céruse.

Les espaces de circulation et les dégagements sont carrelés au moyen de pièces hexagonales en grès cérame de 10 x 10 cm sans chanfrein. Une teinte rouge est visible au rez-de-chaussée alors que la teinte verte est privilégiée au premier étage. Produit par la Compagnie générale de la céramique belge (CGCB), ce revêtement témoigne d'une fabrication artisanale et d'une mise en œuvre maîtrisée.

Le traitement de ces sols carrelés a constitué l'une des plus importantes et difficiles problématiques du chantier de restauration et de rénovation (FIG. 10). En effet, des déformations

de ces sols ont été observées lors du démarrage des études en 2004.

Des investigations et la consultation de plusieurs spécialistes ont permis de cerner le phénomène : cette situation résultait de la mise en œuvre initiale complexe du sol (sable stabilisé sur dalle en béton, couche de mortier et carrelage). Les désordres ont probablement été induits par des efforts de cisaillement différentiels entre les couches du support de sol. Parallèlement, l'évolution des conditions relatives au climat intérieur (ambiance plus chaude), l'absence de joints de dilatation pour des surfaces assez grandes, et enfin, certaines sollicitations dues à l'occupation des lieux auraient entraîné ces dégradations.

Il a donc été nécessaire de traiter la totalité du revêtement carrelé du sol. L'option visant à une dépose complète du carrelage et sa repose ultérieure a dû être abandonnée. Au vu de l'impact financier colossal de ces opérations (le descellement et le nettoyage des faces arrière des pièces étant des travaux très pénibles), une autre option a été privilégiée : deux zones témoins ont été reconstituées tandis qu'il a été décidé de renouveler intégralement les sols dans les autres espaces. Des carrelages hexagonaux similaires à ceux d'origine ont été fabriqués par la société *Winckelmans* et toutes les recommandations techniques relatives au complexe de sol ont été prises en considération (chape désolidarisée, joints de fractionnement, etc.).

Les murs et les plafonds avaient eux aussi reçu un traitement en enduit peint. D'après les analyses stratigraphiques, il s'agissait de plusieurs couches de peinture à l'huile, avec apposition de couleurs plus foncées puis plus claires afin de créer des effets de profondeur.

Les parachèvements des sous-sols étaient comparables : carrelage carré ocre, murs et plafonds peints en teinte ocre. Ces sous-sols ont subi des travaux particulièrement ardues puisqu'en présence de la nappe phréatique haute et de plusieurs sources, diverses opérations destinées à lutter contre l'humidité ascensionnelle ont été exécutées (déblais, terrassements, drainage, mise en place d'une natte drainante, nouvelle dalle en béton, injections).

PRAGMATISME, FLEXIBILITÉ ET MODERNISATION

Suivant l'approche fonctionnaliste qui lui tenait à cœur, Dewin a développé une architecture pragmatique. Son efficacité n'est pas à démontrer, notamment au regard de ses réalisations hospitalières. Celles-ci manifestent sa capacité à organiser les formes et les fonctions de manière à répondre le plus efficacement possible aux besoins du programme.

La conception de l'hôtel communal de Forest reflète une volonté affirmée de flexibilité des espaces. Ce principe a constitué un enjeu majeur à préserver et à valoriser dans le cadre de sa restauration et rénovation, d'autant que de nouvelles exigences s'imposent désormais à ce type de bâtiment public: normes énergétiques, sécurité incendie, normes d'accessibilité, contrôle d'accès ou encore intégration d'équipements multimédias.

Si, du point de vue des performances énergétiques, l'amélioration du comportement thermique des menuiseries métalliques extérieures restaurées entre 2013 et 2016³ avait déjà apporté une plus-value, d'autres travaux ont été exécutés pour permettre à ce bâtiment de mieux répondre à certains enjeux actuels.

L'intervention la plus significative et ambitieuse a porté sur l'isolation des combles, désormais occupés par les services communaux. Ce réaménagement a permis de libérer les bureaux des guichets afin d'améliorer l'accueil du public. Pour ces nouveaux espaces, il était essentiel de concevoir un projet de haute qualité, en cohérence avec la démarche de restauration, tant sur le plan de la spatialité, de la luminosité, des perspectives et des matériaux que de la palette chromatique.

L'aménagement a intégré l'isolation thermique, l'installation d'équipements techniques tels que des groupes de ventilation et de froid, ainsi que l'extension des ailes latérales vitrées. Les versants et les planchers ont été isolés à l'aide d'ouate de cellulose projetée, permettant de créer des volumes compacts et autonomes. Cette approche a par ailleurs été vivement encouragée par la commune de Forest, qui considère que le bâtiment renforce ainsi son statut de pôle administratif central, attractif par son architecture et remarquable par ses évolutions techniques.

Concernant les performances énergétiques du bâtiment, d'autres dispositifs méritant une attention particulière sont les exutoires de fumée. Ceux-ci, placés dans la résille en béton du contre-lanterneau surmontant la salle des guichets, permettent le désenfumage de cet espace, mais aussi un rafraîchissement nocturne durant la période estivale.

Dans le prolongement de la question du désenfumage se pose celle, plus large, de la sécurité en cas d'incendie. Dans un bâtiment entièrement classé où de nombreux éléments d'origine sont conservés, concilier exigences patrimoniales et normes de sécurité reste complexe. Ce sujet demande une approche sur mesure, menée avec rigueur et l'appui d'experts. Des solutions qui valorisent les atouts et l'adaptabilité du bâtiment tout en assurant la protection du bâti et de ses usagers existent.

Dans le cas présent, plusieurs éléments ont mérité une attention particulière : les menuiseries intérieures, l'escalier existant qui a dû être prolongé pour relier le niveau +1 au niveau des combles (niveau +2), les versants des toitures des combles.

La sécurité incendie implique le compartimentage des différents niveaux de l'édifice dont la configuration spatiale a été conçue par Dewin – en particulier la salle des guichets sur double hauteur. Cela a conduit à considérer le rez-de-chaussée et le premier étage comme un seul compartiment. En revanche, les sous-sols et les combles ont été traités comme des compartiments distincts. Les cages d'escalier en béton habillées de granito, dont l'une a été adaptée pour l'accessibilité des PMR et l'autre fera l'objet d'une présentation ultérieure, ont été désignées comme voies d'évacuation. Elles ont donc été évaluées selon les critères de résistance au feu, d'isolation et d'étanchéité.

Si les murs et les dalles répondaient aux objectifs, les menuiseries en bois ont rapidement été soumises à des exigences élevées, voire inatteignables, même en cas d'éventuelles adaptations des portes d'origine. Dès l'élaboration du permis en 2009, le SIAMU a exigé leur remplacement par des modèles conformes aux normes en vigueur. Cela a impliqué de redessiner les portes, d'ajuster les profilés, de revoir la quincaillerie, d'intégrer un vitrage performant et de modifier certaines divisions. Cet enjeu s'est révélé extrêmement sensible au vu de la cohérence et de la qualité des menuiseries prévues par Dewin. Après de nombreuses

3. Voir notre article publié en avril 2016 dans le numéro 18 de *Bruxelles Patrimoines* consacré aux hôtels communaux.

Près d'un siècle sépare les deux campagnes de travaux – celle de la construction et celle de la rénovation – mais un même élan, une même émulation et une même exemplarité les relient. L'hôtel communal de Forest séduit aujourd'hui encore par sa remarquable cohérence. Dewin y demeure toujours présent : à travers l'esprit du lieu, le soin apporté aux détails, et la volonté que chaque geste, qu'il soit d'hier ou d'aujourd'hui, reflète son talent et sa contribution à un véritable chef-d'œuvre.

Taux de base appliqué : 80 % de subvention des dépenses admissibles à la subvention.

Subventions octroyées par la Région de Bruxelles-Capitale (période 1996-2024), pour un montant total de 11.076.185,50 euros pour des travaux de restauration globale de la maison communale classée.

Travaux pour lesquels des permis d'urbanisme ont été octroyés.

concertations, notamment avec les menuisiers, les fabricants de portes résistant au feu, mais aussi des organismes de contrôle et le bureau de Fire Engineering, une proposition adéquate, à la fois visuellement et techniquement a pu être élaborée.

Dans le cadre des exigences en matière de sécurité incendie, l'aménagement des combles en bureaux communaux a entraîné une modification du statut du bâtiment au regard de l'arrêté royal de juillet 1994 fixant les règles de sécurité incendie. Initialement classé comme bâtiment bas, il est désormais considéré comme bâtiment de hauteur moyenne.

Ce changement de catégorie a contraint au renforcement des dispositifs de sécurité afin de répondre à des exigences plus strictes. Les normes imposent deux chemins d'évacuation desservant les combles. Avant les travaux, seul un escalier permettait d'accéder aux combles (escalier PMR), il convenait donc de créer un second accès. Par chance – ou peut-être par anticipation de Dewin – un des escaliers en béton habillé de granito a pu être prolongé jusqu'aux combles, sans altérer ni la charpente ni la spatialité d'origine. Trois volées similaires à celles déjà existantes ont été exécutées entre le premier et le deuxième étage, complétant ainsi l'escalier d'origine (**FIG. 11A, B, C, D, E**).

Dernier défi d'envergure, le compartimentage des combles par rapport au reste du bâtiment, a mérité une attention particulière. En ce qui concerne les planchers formés de dalles en béton, la barrière coupe-feu avec les niveaux inférieurs est assurée, même si ponctuellement,

certains resserrages spécifiques ont dû être exécutés.

Par contre, la configuration des versants de toiture et, dès lors, le compartimentage pare-flamme entre les cages d'escalier (compartiment séparé) et les espaces destinés aux services communaux, se sont avérés très problématiques. Les détails d'exécution en vue de réaliser des raccords performants ont nécessité la collaboration étroite de plusieurs experts, organismes de contrôle et fabricants.

CONSERVER LA POÉSIE DE L'ÉDIFICE

Les projets de Jean-Baptiste Dewin reflètent une poésie, un supplément d'âme, qui parviennent à toucher le cœur. Ainsi, l'hôtel communal de Forest se caractérise par une architecture monumentale illuminée par sa palette matérielle et chromatique, par la présence d'ouvrages et d'œuvres d'art. Sculptures en bronze doré, en pierre ou en béton simili-pierre, vitraux représentant la faune et la flore de la forêt, des contes de fées ou les métiers, détails de ferronnerie : tous ces ouvrages restaurés par des corps de métier spécialisés ont fait l'objet d'un soin particulier et remplissent d'émotion.

Dans le cadre du projet de restauration et rénovation du bâtiment, la mise en lumière intérieure est apparue comme fondamentale pour conserver la vibration singulière de l'architecture de Dewin. L'éclairage devait à la fois répondre aux exigences d'éclairage pour garantir des conditions de travail optimales, et permettre la mise en valeur des détails architecturaux en dialogue avec la lumière naturelle. Certains espaces tels que les bureaux de la salle des guichets, les cages d'escalier, les coursives et dégagements ont ainsi bénéficié d'une touche de modernité s'inscrivant dans les lignes de force du projet de Dewin. L'éclairage les associe désormais d'autant plus fort à la dynamique des lieux et valorise ce qui en fait la beauté, le charme, la poésie.

La mise en lumière des façades et plus spécifiquement de la tour sera l'un des prochains projets à mener à bien. L'éclairage de la tour, réalisé de l'intérieur vers l'extérieur à travers des verres flammés de teintes rose, mauve et bordeaux, apportera certainement un attrait complémentaire à l'ensemble, un décor au tissu urbain, une touche éphémère esthétique.



FIG. 11A
Escalier hélicoïdal en béton situé dans la tour. Châssis métalliques munis de vitrages flammés de couleur rose/mauve (picture © pixelshake.be).

FIG. 11B
Escalier en granito situé dans une aile arrière. Cet escalier menait des sous-sols au premier étage. Il a été prolongé pour permettre l'accès au deuxième étage (combles) désormais aménagé en bureaux. La partie prolongée de cet escalier se caractérise par une ferronnerie réalisée sur mesure, à partir des modèles d'origine (picture © pixelshake.be).



FIG. 11C
Escalier en granito situé dans une aile arrière. Troisième de la « série », à associer à l'escalier « PMR » et à l'escalier « prolongé ». Cet escalier a été entièrement restauré. Le traitement de l'éclairage par un rail lumineux souligne le design de l'escalier (picture © georgesdekinder.be).





FIG. 11D
Escalier en bois d'iroko, entièrement reverní, permettant un lien direct entre les bureaux des guichets et les locaux d'archives situés au sous-sol. La polychromie est celle d'origine, elle correspond à celle restituée dans les bureaux de la salle des guichets (picture © georgesdekinder.be).



FIG. 11E
Escalier d'honneur en marbre blanc de Carrare, marbre Noir Bleu Belge de Bioul et marbre noir de Mazy (picture © georgesdekinder.be).

Comité de rédaction

Jean-Marc Basyin, Julie Coppens, Suzanne Gillijns Paula Dumont, Valerie Orban et Cecilia Paredes.

Coordination scientifique

Paula Dumont

Conseillers experts

Manuela Core, Caroline Criquillon, Eric Demelenne, Catherine Leclercq, Anne Totelin, Manja Vanhaelen

Coordination de l'iconographie

Paula Dumont avec l'appui de Julie Coppens

Auteurs/ collaboration rédactionnelle

Carmen Azevedo, Renaud Bardez, Veronique Boone, Manuela Core, Caroline Criquillon, Carla Debarre, Odile De Bruyn, Eric Demelenne, Florence Doneux, Paula Dumont, Elisabeth Gerard, Thierry Henrard, Vincent Heymans, Chantal Kesteloot, Jochen Ketels, Philippe Leblanc, Catherine Leclercq, Isabelle Lecocq, Murielle Lesecque, Cécile Mairy, Valérie Orban, Cecilia Paredes, Emilia Pauchard, Savinien Peeters, Noémie Petit, Anne-Marie Pirlot, Mathilde Semal, Maité Springael, Caroline Styfhals, Barbara Van Der Wee, Manja Vanhaelen, Wivine Wailliez, Catherine Walraevens, Stefan Wouters

Rédaction finale en français

Valérie Orban

Rédaction finale en néerlandais

Paula Dumont

Traduction

Oneliner

Traduction Abstract

service traduction SPRB

Relecture

Anne Marsaleix, Philippe Charlier, Julie Coppens, Alice Gerard, Nazim Lison Marina Rainoldi, Brigitte Van der Bruggen

Liste des abréviations

AGR – Archives générales du Royaume
AGRBC – Arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CIVA – Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage
ISAD – institut Supérieur des Arts décoratifs
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium Institut royal du Patrimoine artistique
SLRB – Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
TP – Travaux publics
ULB – Université Libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

Dépôt légal

D/2026/6860/002

Cartographie article 3

Emilia Pauchard

Graphisme

Toast Confituur Studio

Création de la maquette

Polygraph

Impression

InitialP

Diffusion

Cindy De Brandt, Ilse Weemaels.
bpeb@urban.brussels

Coordination des publications

Cecilia Paredes

Remerciements

Philippe Charlier, Céline Cheron, Adrien Dominique, Caroline Esgain, Marine Gerard, Pascale Ingelaere, Romain Landmeters, Harry Lielevie, Muriel Muret, Jules Poncin

Éditeur responsable

Sarah Lagrillière, directrice générale adjointe, urban.brussels (Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine) Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

Contact

Direction Connaissance et Communication
Mont des Arts 10-13,
1000 Bruxelles
www.patrimoine.brussels
editions@urban.brussels

Crédits photographiques

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction Connaissance et Communication d'urban.brussels.

Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

- 001 – Novembre 2011 – Rentrée des classes
002 – Juin 2012 – Porte de Hal
003-004 – Septembre 2012 – L'art de construire
005 – Décembre 2012 – L'hôtel Dewez
Hors série 2013 – Le patrimoine écrit notre histoire
006-007 – Septembre 2013 – Bruxelles, m'as-tu vu ?
008 – Novembre 2013 – Architectures industrielles
009 – Décembre 2013 – Parcs et jardins
010 – Avril 2014 – Jean-Baptiste Dewin
011-012 – Septembre 2014 – Histoire et mémoire
013 – Décembre 2014 – Lieux de culte
014 – Avril 2015 – La forêt de Soignes
015-016 – Septembre 2015 – Ateliers, usines et bureaux
017 – Décembre 2015 – Archéologie urbaine
018 – Avril 2016 – Les hôtels communaux
019-020 – Septembre 2016 – Recyclage des styles
021 – Décembre 2016 – Victor Besme
022 – Avril 2017 – Art nouveau
023-024 – Septembre 2017 – Nature en ville
025 – Décembre 2017 – Conservation en chantier
026-027 – Avril 2018 – Les ateliers d'artistes
028 – Septembre 2018 – Le Patrimoine c'est nous !
Hors-série – 2018 – La restauration d'un décor d'exception
029 – Décembre 2018 – Les intérieurs historiques
030 – Avril 2019 – Bétons
031 – Septembre 2019 – Un lieu pour l'art
032 – Décembre 2019 – Voir la rue autrement
033 – Printemps 2020 – Air, chaleur, lumière
034 – Printemps 2021 – Couleurs et textures
035 – Printemps 2021 – Georges Houtstont et la fièvre ornemaniste de la Belle Époque
036 – Automne 2022 – Points de vue
037 – Automne 2024 – Objets et collections
038 – Printemps 2025 – Focus 1939-99
039 – Été 2025 – Reconvertir les bureaux
040 – Printemps 2026 – Art Déco, résolument moderne

Retrouvez tous les articles sur
www.patrimoine.brussels

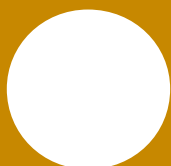


Résolument engagé dans la société de la connaissance, urban.brussels souhaite partager avec ses publics un moment d'introspection et d'expertise sur les thématiques urbaines actuelles. Les pages de Bruxelles Patrimoines offrent aux patrimoines urbains multiples un espace de réflexion ouvert et pluraliste.

L'Art Déco est indissociablement lié à l'esprit de l'entre-deux-guerres, période durant laquelle une vague de renouveau traverse la société. Ce numéro souhaite mettre en lumière cet aspect, avec des contributions qui abordent des thèmes sociétaux, comme l'accès des femmes à la profession d'architecte, ainsi que des sujets plus techniques, tel le défi que représentent les nouveaux matériaux de l'époque pour la restauration du patrimoine Art Déco aujourd'hui.

Sarah Lagrillière
Directrice Générale Adjointe

U



20 €



ISBN 978-2-87584-241-1